

Image not found or type unknown



séparation légale des biens

Par **Iombion**, le **17/04/2011** à **21:59**

bonjour,

Comment protéger l'épouse et les enfants d'une déconvenue financière ou matérielle ?

Par **Domil**, le **17/04/2011** à **22:07**

Les enfants ne peuvent être protégés. Ils ne sont pas responsables de vos dettes sauf en acceptant une succession déficitaire.

Même en séparation de biens, certaines dettes sont communes.

De plus, si, par exemple, vous avez une maison commune. En séparation de biens, elle passe en indivision. Les créanciers du mari pourront exiger la vente pour récupérer la moitié du fruit de la vente.